

4.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230123-315195-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 février 2023

Affiché le 3 février 2023

**Suite à la convocation en date du 9 janvier 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 23 JANVIER 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Doriane BECUE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Valentin BELLEVAL donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Luc MONNET, Monique EVRARD donne pouvoir à Régis CAUCHE, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Anne MIKOLAJCZAK, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Frédérique SEELS donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Anne VANPEENE donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Isabelle FERNANDEZ.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Benjamin CAILLIET, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Françoise MARTIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Paule ROUSSELLE, Marie SANDRA.

**OBJET** : Politique de l'Habitat et du Logement : Partenord Habitat.

Vu le rapport DTT/2023/29

Vu l'avis en date du 16 janvier 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

**DECIDE à l'unanimité:**

**Pour Partenord Habitat :**

- d'annuler, suite à deux erreurs matérielles constatées, les dispositions de la délibération DTT/2022/431 du 21 novembre 2022 relative à l'opération menée à Annœullin, selon le détail figurant dans le rapport ;
- d'approuver les nouvelles dispositions relatives à l'opération menée à Annœullin, localisée « Les jardins d'Amilcar, rue Oscar Coupey », selon le détail figurant dans le rapport et conformément aux éléments repris dans le tableau ci-joint en annexe 3 ;

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 44.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de Partenord Habitat.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni être comptés dans le quorum ni prendre part au délibéré et au vote auxquels ils n'assistent pas.

Madame ZAWIEJA-DENIZON avait donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ (membres du conseil d'administration de Partenord Habitat) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BRICOUT, Madame COEVOET et Monsieur Yannick CAREMELLE. Elles ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Président de Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur SIEGLER (lui-même membre du conseil d'administration de Partenord Habitat). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 18 h 44.

Au moment du vote, 43 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	64
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	64 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**Annexe 3**

**Rapport DTT/2022/431 - Partenord Habitat : liste des 4 opérations faisant l'objet d'une modification des délais d'exécution**

Convention 2018-2022

Aide mobilisée (1.1 à 1.4)	Commune	Adresse de l'opération	Logements subventionnés	Montant de la subvention	par délibération du 20/05/2021 et	modification de la délibération	initiale de lancement des	annulée par	justifiant le démarrage des	justifiant le démarrage des	travaux après	Dossier d'aide initiale
Aide 1.3	Croix	57 rue de Tourcoing	1	4 600 €	17/05/2021	27/05/2021	27/11/2022	30/05/2022	Ordre de service	04/03/2022	27/11/2022	23006OP005T27
Aide 1.4	Caudry	Avenue Jean-Moulin	44	792 000 €	17/05/2021	27/05/2021	27/11/2022	30/05/2022	Acte notarié	31/03/2022	27/11/2022	23006OP005T28
Aide 1.4	Annoeullin	Les Jardins d'Amilcar, rue Oscar Coupey	17	306 000 €	29/06/2020	15/07/2020	15/01/2022	30/05/2022	Acte notarié	19/04/2022	15/05/2022	23006OP005T83
Aide 1.1	Villers-Outréaux	33 rue Maréchal Foch	16	288 000 €	29/06/2020	15/07/2020	15/01/2022	30/05/2022	Ordre de service	14/03/2022	15/05/2022	23006OP005T97

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 23 janvier 2023**

**OBJET** : Politique de l'Habitat et du Logement : dispositifs "Nord Equipement Habitat Solidarité" (NEHS), "J'Amén'Age 59" et Partenord Habitat.

Le dispositif d'aide aux particuliers pour l'amélioration de leurs logements et de leurs conditions d'habitat, Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), a été adopté par la délibération DHL/2014/246 du Conseil départemental du 14 avril 2014, sous une première phase expérimentale de 3 ans entre 2015 et 2017, sous l'appellation Nord Energie Solidarité (NES).

Cette politique a été généralisée, dans une seconde phase, par la délibération cadre du Conseil départemental du 13 novembre 2017 (DSTDL/2017/372) par laquelle NES est devenu NEHS : « Nord Equipement Habitat Solidarité ». Le dispositif est ouvert aux propriétaires occupants de leurs logements, bailleurs ou locataires du parc privé. Les ressources de l'occupant doivent être inférieures ou égales à 2 RSA. Les travaux envisagés visent à lutter contre la précarité énergétique ou l'habitat indigne, à sécuriser le bâti et à protéger la santé des occupants.

Dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, le Département du Nord a adopté le dispositif « J'Amén'Age 59 » (DAA/2019/249 du Conseil départemental du 01 juillet 2019). Il est ouvert aux propriétaires, locataires et aux hébergés à titre gracieux du parc privé et bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA), souhaitant aménager leurs logements.

**1 - DISPOSITIFS NORD EQUIPEMENT HABITAT SOLIDARITÉ (NEHS) ET J'AMÉN'AGE 59 : ATTRIBUTIONS D'AIDES AUX PARTICULIERS**

Dans le présent rapport, 97 demandes de subvention des particuliers éligibles, sont présentées pour l'attribution d'une aide, dont 76 demandes NEHS et 21 demandes J'Amén'Age 59.

L'intervention départementale s'élève à 511 107,72 € d'aides en travaux, réparties comme suit :

- 447 929,74 € pour les demandes au titre du dispositif NEHS, dont 6 demandes présentées dans le cadre de la Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), pour un montant de 56 250 € ;
- 63 177,98 € au titre du dispositif « J'Amén'Age 59 ».

Le détail de ces aides est repris dans les tableaux, joints en annexes 1 et 2.

**NEHS**

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nombre de demandes présentées dans ce rapport	Nombre de projets présentés dans ce rapport	Montant des subventions sollicitées dans ce rapport
Avesnes/Helpé	CAMVS	4	8	27 200,00 €
	CCCA	0	0	0,00 €
	CCSA	1	2	6 400,00 €
	CCPM	3	3	10 400,00 €
<b>Cambrais</b>	SM Pays du Cambrésis	2	4	8 800,00 €
Douai	Douais Agglo	3	3	22 750,00 €
	CCCO	0	0	0,00 €
	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €
Lille	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €
	MEL	53	97	310 822,17 €
Valenciennes	CAPH	3	6	20 000,00 €
	CAVM	2	4	12 800,00 €
Dunkerque	SM Flandre et Lys	1	2	6 400,00 €
	CUD	4	6	22 357,57 €
	CCHF - Diffus	0	0	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>76</b>	<b>135</b>	<b>447 929,74 €</b>

**J'Amén'age 59**

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nombre de demandes présentées dans ce rapport	Nombre de projets présentés dans ce rapport	Montant des subventions sollicitées dans ce rapport
Avesnes/Helpé	CAMVS	1	2	3 704,23 €
	CCCA	1	2	7 335,31 €
	CCSA	0	0	0,00 €
	CCPM	0	0	0,00 €
<b>Cambrais</b>	SM Pays du Cambrésis	0	0	0,00 €
Douai	Douais Agglo	2	2	7 024,16 €
	CCCO	0	0	0,00 €
	CCPC - Diffus	1	1	3 378,71 €
Lille	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €
	MEL	11	12	25 672,49 €
Valenciennes	CAPH	4	4	15 482,78 €
	CAVM	1	1	580,30 €
Dunkerque	SM Flandre et Lys	0	0	0,00 €
	CUD	0	0	0,00 €
	CCHF - Diffus	0	0	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>24</b>	<b>63 177,98 €</b>

**2 – PARTENORD HABITAT : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE CONSTATÉE DANS LE RAPPORT DTT/2022/431 DU 21 NOVEMBRE 2022**

Par délibération du 8 octobre 2018, le Conseil départemental a autorisé la signature de la convention de partenariat quadriennale 2018-2021 avec Partenord Habitat (rapport DSTDL/2018/186), qui a été signée par les deux parties le 29 octobre 2018 et qui a été prolongée d'une année, par délibération du Conseil départemental du 30 mai 2022.

La crise sanitaire induite par la pandémie liée au Covid19 a provoqué, dans le secteur du bâtiment comme dans d'autres secteurs économiques, des arrêts ou une accumulation de retards liés aux mesures sanitaires et à leurs modalités d'application. Le Département a pris en compte cette problématique engendrée par la crise sanitaire en votant plusieurs mesures particulières visant à

modifier la durée d'exécution des travaux et à maintenir les financements accordés pour plusieurs opérations depuis 2020.

Dans ce cadre, par délibération du 21 novembre 2022 (rapport DTT/2022/431), le Conseil départemental a décidé d'annuler, pour 4 opérations, les dispositions de la délibération du 30 mai 2022 (DAT/2022/53) prévoyant annulation et réattribution au même montant des subventions relatives à 18 opérations. En effet, les travaux concernant ces 4 opérations (Caudry, Croix, Annœullin et Villers-Outréaux) avaient pu démarrer avant la délibération du 30 mai 2022.

Cependant, pour l'opération menée à Annœullin l'adresse ainsi que le montant de l'opération mentionnés dans le tableau figurant dans la délibération du 21 novembre 2022 étaient erronés. Il convient donc de rectifier cette erreur : l'opération se situe rue Oscar Coupey pour un montant de 306 000 €, avec une prolongation des délais d'exécution à 22 mois, selon le détail ci-dessous.

Commune	Adresse de l'opération	Montant de la subvention	Date de la délibération initiale annulée par délibération du 30/05/22	Date limite initiale de démarrage des travaux	Date limite de démarrage des travaux après délibération du 30/05/22	Date du document justifiant le lancement des travaux
Annœullin	Les Jardins d'Amilcar, rue Oscar Coupey	306 000 €	29/06/2020	15/01/2022	24/12/2023	19/04/2022

Les autres dispositions de la délibération DTT/2022/431 du 21 novembre 2022 demeurent valides, y compris ses incidences financières et le tableau figurant en annexe 1 de cette délibération, reste identique. Il est repris, pour information, en annexe 3 du présent rapport.

Il est proposé à la Commission permanente :

**Pour le dispositif NEHS :**

- d'attribuer 76 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 447 929,74 €, selon le tableau joint en annexe 1 du rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 23006OP001, sous réserve de son approbation.

**Pour le dispositif J'Amén'Age 59 :**

- d'attribuer 21 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de subventions de 63 177,98 €, selon le tableau joint en annexe 2 du rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 13003OP003, sous réserve de son approbation.

***Pour Partenord Habitat :***

- de modifier les dispositions de la délibération DTT/2022/431 du 21 novembre 2022 concernant l'opération menée à Annœullin, selon le détail figurant dans le présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP001	23006E28	3 200 000 €	0 €	447 929,74 €
13003OP003	13003E26	992 211,35 €	688 277,53 €	63 177,98 €

Jean-Noël VERFAILLIE  
Vice-Président